

Remise à M. le Ministre, Eric Besson, des conclusions de l'étude sur le télétravail réalisée par Greenworking

Greenworking, cabinet de conseil spécialisé dans le développement des nouvelles organisations de travail, vient de remettre les conclusions de son étude sur la pratique du télétravail dans les entreprises françaises à M. Eric Besson, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique.

Une conférence de presse a été organisée le 4 mai à Bercy de 10 à 12h pour officialiser la remise de la synthèse de l'étude, qui pourra être téléchargée depuis le site <http://www.greenworking.fr> à compter du lundi 7 mai. A cette occasion, la Directrice des Ressources Humaines Ajointe de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et le chef de projet télétravail chez Renault ont présenté leur riche expérience en matière de mise en place du télétravail.

Avec la collecte de plus de 10 000 données auprès de 20 grands groupes français de tous secteurs représentant un total de plus de 6 200 télétravailleurs, cette étude est la plus grande jamais réalisée en France sur le télétravail. De l'étude, ressortent 6 chiffres-clés sur le télétravail en France :

- **12,4 %**, c'est le taux de télétravailleurs parmi la population active française ;
- **1 370 €**, c'est le coût moyen de la mise en place du télétravail par télétravailleur ;
- **+ 22 %**, c'est le gain moyen de productivité en télétravail ;
- **37 min**, c'est le temps moyen de transport économisé par jour qui est réalloué à la vie familiale du télétravailleur, **45 min** étant par ailleurs consacrées à l'allongement du sommeil ;
- **96 %**, c'est le taux de satisfaction vis-à-vis du télétravail parmi les télétravailleurs, managers et employeurs français, démontrant ainsi un véritable plébiscite pour le télétravail ;
- **144**, c'est le nombre d'arbres qu'il faudrait planter par an pour faire autant d'économies de CO₂ qu'un salarié qui télétravaille deux jours par semaine.

« Avec 12,4% de télétravailleurs la France reste en retard par rapport aux pays scandinaves et anglo-saxons, qui comptent 25 à 30% de télétravailleurs. Pour autant, on observe un essor du télétravail en France avec notamment la signature de nombreux accords d'entreprises. » Cécilia Durieu, directrice associée de Greenworking

Les trois enseignements majeurs de l'étude (notamment développés dans la synthèse de l'étude) :

- **le télétravail offre aux travailleurs du savoir des conditions de travail qui permettent un niveau de concentration et donc une productivité très élevés.** La généralisation de l'open space et la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication ont eu des effets pervers très pénalisants pour la productivité : sentiment d'urgence permanent, infobésité, interruptions intempestives, addictions, difficultés à prendre du recul. Le télétravail pendulaire permet de recréer un espace-temps où le travailleur de la connaissance peut s'extraire du brouhaha professionnel, du flot incessant de perturbations et donc éviter la surcharge cognitive. C'est aujourd'hui l'un des principaux bénéfices du télétravail au même titre que la réduction des temps de transport.

- **le télétravail implique un nouveau rapport au travail et un nouveau modèle managérial fondé sur la confiance et l'autonomie.** Le télétravail rend caduc l'ancien modèle managérial français directement issu de la vision tayloriste de l'entreprise dans lequel le manager est un contremaître qui contrôle et distribue le travail. Ce modèle n'est plus du tout adapté aux enjeux actuels de la création de valeur car il bride les collaborateurs, coupe court à leurs initiatives, réfrène leur développement personnel et pénalise la créativité et l'innovation. Le manager de télétravailleurs doit au contraire animer, assurer le partage de la connaissance, fédérer son équipe, libérer les énergies et catalyser la création de valeur ;
- **le télétravail remet profondément en cause le modèle du bureau traditionnel qui, avec un taux d'occupation moyen qui ne dépasse pas les 45 %, devient ainsi une aberration financière et écologique.** En achevant l'unité de lieu et l'unité d'action au travail, le télétravail contraint à repenser complètement le lieu de travail qui ne va plus seulement se résumer à une tour de bureaux mono-entreprise mais à un mix de différents types d'espaces qui auront chacun leurs avantages et leurs inconvénients : le bureau de l'entreprise qui sera un hub de rencontres et d'échanges intensifs, le domicile pour se concentrer et éviter les déplacements et enfin les tiers-lieux de travail qui offriront un nouveau lien social avec son écosystème professionnel et un lieu de passage idéal en situation de mobilité.

« L'enjeu du télétravail est donc plus généralement celui de l'entreprise du 21ème siècle qui tentera de faire avec les travailleurs du savoir ce que l'entreprise du 20ème siècle a réussi avec les travailleurs manuels : multiplier leur productivité par 50. » Olivier Brun, directeur associé de Greenworking

Si vous souhaitez plus d'informations sur l'étude, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact :

Cécilia Durieu – directrice associée

+33 1 77 19 87 21 / + 33 6 58 38 59 26

contact@greenworking.fr

<http://www.greenworking.fr>